

« Non au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

1/ Excursion en Grande Kabylie

La Kabylie est une région historique et ethnolinguistique située dans le Nord de l'Algérie, à l'Est d'Alger.

Terre de montagnes densément peuplées, elle est entourée de plaines littorales à l'ouest et à l'est, au nord par la Méditerranée et au sud par les Hauts Plateaux. Dénuée d'existence administrative globale, elle tient son nom des Kabyles, population de culture et de traditions amazighes (berbères), dont elle est le foyer. Morcelée par son relief, elle est souvent divisée en deux parties : la Grande Kabylie, berbérophone, et la Petite Kabylie, devenue en grande partie arabophone. Son histoire a fait d'elle un pôle de résistance aux conquérants successifs, mais aussi le point d'appui de plusieurs entreprises dynastiques, et l'a placée au premier plan des mouvements pour la reconnaissance de l'identité *amazighe* dans l'Algérie et l'Afrique du Nord contemporaines.



La Grande Kabylie se distingue par son altitude des régions voisines et s'étend, du nord au sud, de la côte méditerranéenne jusqu'aux crêtes du Djurdjura. Trois ensembles montagneux en occupent la plus grande part :

- au Nord, jusqu'à la mer, et à l'Est, les hauts massifs boisés de la Kabylie maritime, région côtière qui culmine au mont Tamgout (1 278 m), et de l'Akfadou, qui marque le début de la Petite Kabylie ;
- au sud, la chaîne calcaire du Djurdjura, surplombant au nord-ouest la dépression Draa El Mizan-Ouadhia, au sud la vallée de l'oued Sahel-Soummam, et culminant au Lalla-Khadidja (*Tamgut Aâlayen*), plus haut sommet de l'Atlas tellien (2 308 m) ;
- entre les deux, bordées au nord par le bassin du Sebaou, jouxtant le Djurdjura au sud-est, profondément entaillées par de nombreuses gorges, les montagnes anciennes du massif de l'Agawa, le plus densément peuplé, avec huit cents mètres d'altitude moyenne. C'est là que se trouvent TIZI-OUZOU principale ville de Grande Kabylie, et Larbaâ Nath Irathen, centre urbain le plus élevé de la région, à environ mille mètres d'altitude.

Le territoire de la Grande Kabylie recouvre aujourd'hui la région de TIZI-OUZOU et une partie de celles de BOUIRA et ROCHER-NOIR (devenu BOUMERDES).

Les expressions de « Haute Kabylie » ou de « Kabylie du Djurdjura » sont souvent employées comme synonymes de « Grande Kabylie », l'une ou l'autre de ces appellations pouvant aussi désigner, plus spécifiquement, la partie située au sud du SEBAOU. Les franges méridionales de la région, au sud du Djurdjura, autour de la vallée de l'oued Sahel, peuvent être considérées comme un ensemble à part, distinct des Grande et Petite Kabylies et centré sur la ville de Bouira.

Fermons les yeux. Imaginons être dans les années 50 au milieu d'un groupe de touristes pour visiter la **Grande Kabylie...**

Source : Revue *Pieds-Noirs d'Hier et Aujourd'hui* de mars 2004

D'ALGER à BOUGIE, le touriste qui se rend en Algérie séjourne d'abord, tout naturellement, à ALGER, la capitale des anciens Deys. Désireux de connaître la Kabylie, il se rendra par chemin de fer à TIZI OUZOU, sous préfecture de 30 000 habitants qui occupe une situation importante dans la vallée du Haut SEBAOU, à 257 mètres d'altitude. De là, deux itinéraires également intéressants s'offrent à lui pour se rendre à BOUGIE,
-l'un par FORT NATIONAL, MICHELET, le col de TIROURDA et la vallée de la SOUMMAM,
-le second par AZAZGA, IAKOUREN et EL KSEUR

De TIZI OUZOU à BOUGIE par la vallée de la SOUMMAM

Le trajet de 4 heures en voiture à chevaux et d'une heure en automobile permet de se rendre par une belle route à FORT NATIONAL, en traversant les tribus des BENI RATEN et les fractions du village ADENI. A mi-chemin on visitera avec intérêt l'école professionnelle indigène de TAMAZIRT. De ce point on découvre FORT NATIONAL où on accède par une pente douce en franchissant le col AZOUZA (714 mètres).

FORT NATIONAL



Hopital militaire - années 1910/20



Ancien hopital militaire - 2013

© larbaanathirathen.blogspot.fr

Chef lieu de canton sur l'emplacement du village d'ICHEROUIA, à l'altitude de 1 000 mètres, est défendu par un fort, du sommet duquel on jouit d'un superbe panorama :

- Au Nord et au Nord-est, l'œil suit le cours de SEBAOU et les montagnes qui bordent sa rive droite, les villages de FREHA et d'AZAZGA ;
- A l'Est se trouvent les villages de TADDERT et de TAZBLETAT, dominés par le TAMGOUT aux flancs couverts d'épaisses forêts ;
- Vers l'Ouest la vue change et dans le fond d'un ravin encaissé, on voit serpenter l'oued AISSI ;
- Au Nord-ouest on aperçoit nettement la ville de TIZI-OUZOU, et par temps clair la mer se confond à l'horizon avec l'azur du ciel ;

Au Sud le panorama merveilleux de la chaîne du DJURDJURA s'étale sur une longueur de plus de 100 km, semblant opposer une barrière infranchissable, couverte jusqu'en mai, d'une épaisse couche de neige et dont les sommets atteignent 2 300 mètres ;

Vers l'Est, le ligne s'abaisse progressivement et vient se terminer à l'entrée du col de TIROURDA (1 750 m). En arrière de cette chaîne se détache le pic de LALLA KHEDIJA, dont la vue d'ensemble est mieux appréciée dans la vallée de la SOUMMAM entre MAILLOT et BENI MANÇOUR, ou sur l'immense plateau qui s'étale des deux côtés de la ligne de chemin de fer entre BENI MANÇOUR et BIOUTRA.



Au-delà de TIROURDA, elle s'infléchit vers le Nord-est longeant la rive gauche de la SOUMMAM pour venir, au cap Noir, se perdre dans la mer.

Du haut des remparts, on aperçoit de nombreux villages kabyles, aux murs blanchis à la chaux, perchés sur tous les pitons, véritables petites forteresses qui semblaient se surveiller et se défier.



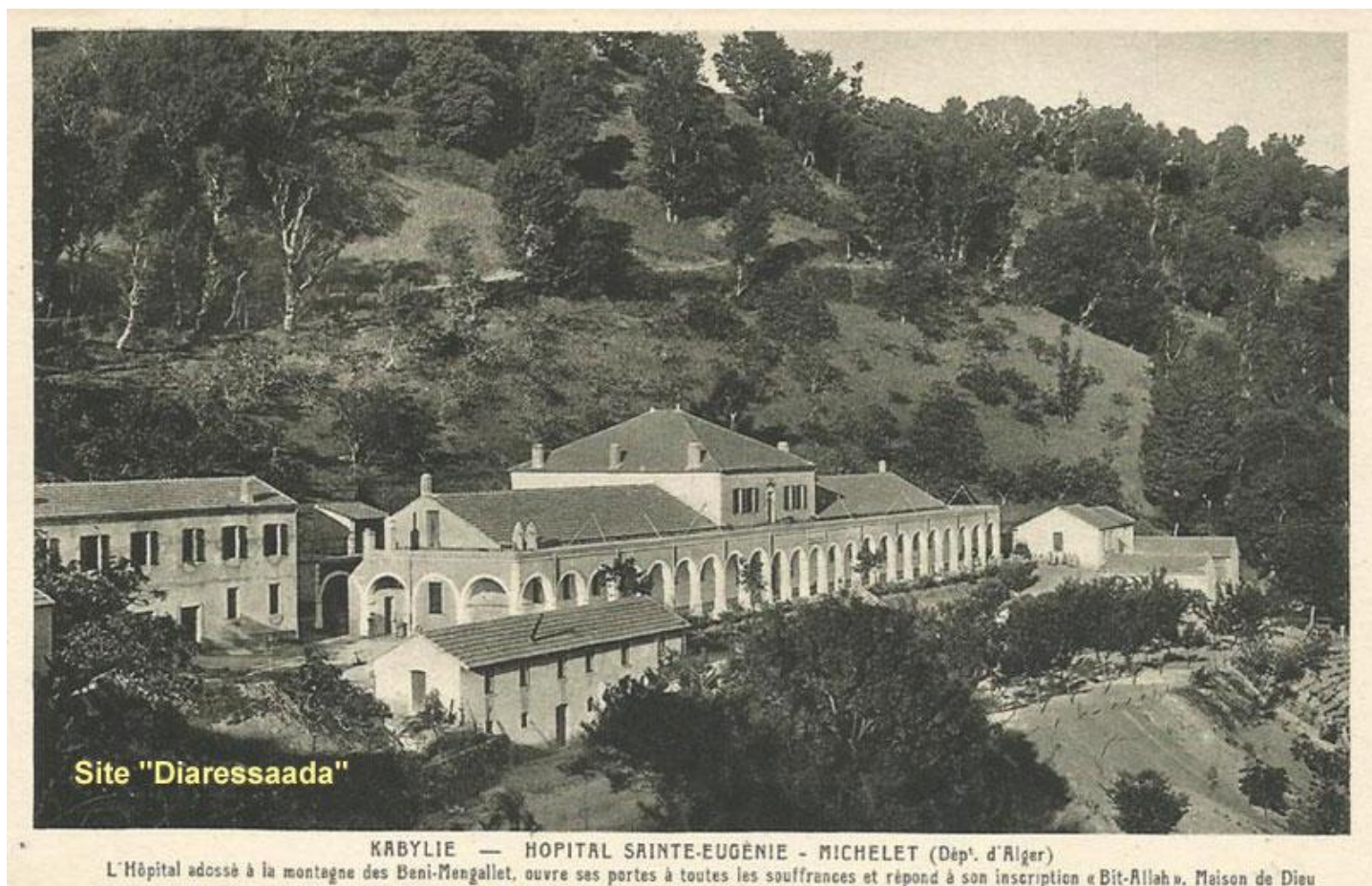
Fort-National, la rue Randon - René Prouho - env. 1920/30

De FORT NATIONAL à MICHELET, la route suit les crêtes du contrefort Kabyle, tout en conservant le panorama du DJURDJURA. On rencontre au 7^{ème} km, un chemin qui conduit aux BENI YENNI et au pied du Djurdjura, d'où l'on peut faire l'ascension du pic de LALLA KHEDIDJA. On laisse à gauche, le village d'ICHERIDEN, centre de la résistance kabyle, en 1857 et 1871, et le monument commémoratif des grandes luttes qui firent couler sur ce sol tant de sang de nos soldats, et après avoir franchi le col de TIZI AMALOU et les crêtes de AT YAHIA, on atteint le village de MICHELET.



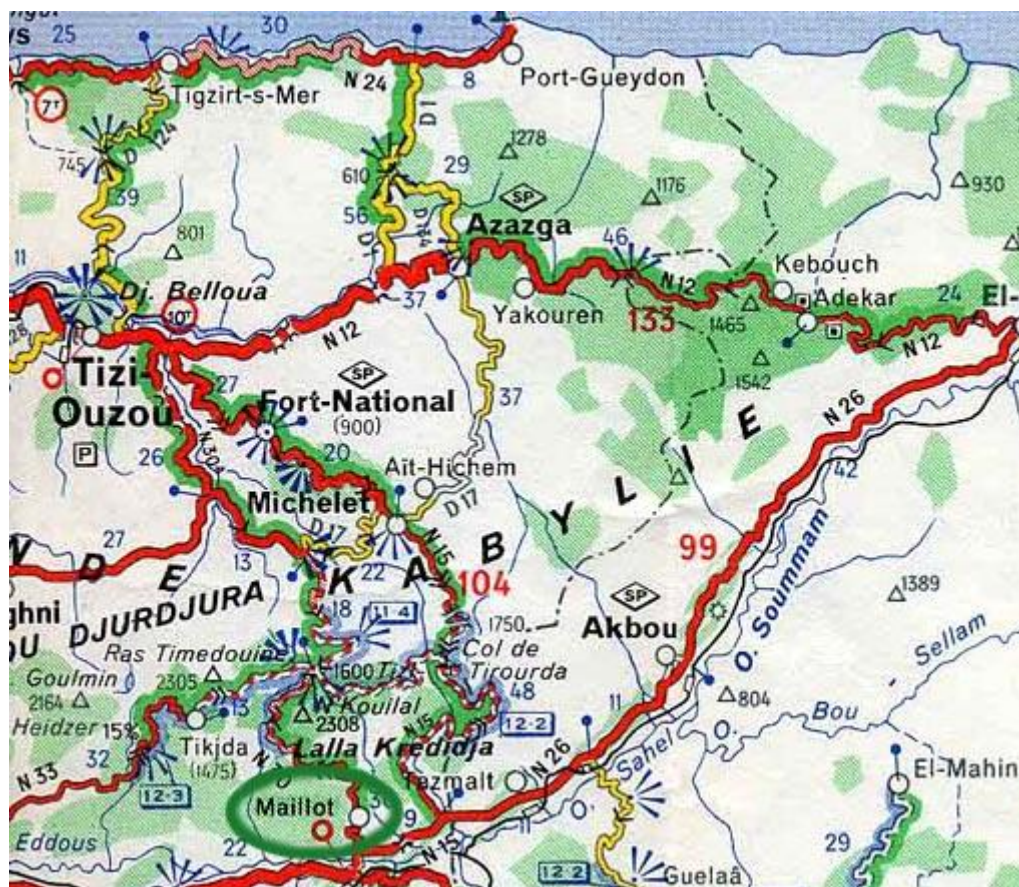
Le Djurdjura

MICHELET



Siège du chef lieu de commune mixte qui compte 62 000 habitants, disséminés dans plusieurs douars, MICHELET domine toute la région qui se développe à ses pieds, en un vaste cirque du plus pittoresque effet. De MICHELET on peut se rendre à AKBOU par le col de TIROURDA, en suivant la route qui conduit à BENI Mançour. Au 9^{ème} km on rencontre une maison, cantonnière, située au pied de l'AZROU TIDJER. Après avoir franchi le col de TIZI N'DJEMA, très encaissé, on parvient au col de TIROURDA par une pente douce, tracée sur les flancs de l'Arzou Tidjer, entamés par deux tunnels et dont les rochers descendent à pic dans le ravin. Du col on jouit d'un magnifique panorama, qui s'étend sur la pyramide de l'AZROU N'TOHOR (1884 mètres) au Nord-ouest, à l'entrée de la vallée de la Soummam au Sud, la voie ferrée d'ALGER à SETIF, les villages de MAILLOT et BENI Mançour et au-delà le massif des BIBANS et les Portes de Fer, fameux défilé franchi pour la première fois

en 1838 par une colonne française, sous les ordres du Duc d'Orléans. Au Sud-ouest, on découvre les montagnes de la région d'AUMALE et, vers le Sud-est, le plateau de la MEDJANA et au loin le HODNA, porte du Sahara. Du col de TIROUDA on atteint, après une descente de 32 km, MAILLOT établi sur une colline couverte de superbes oliviers, puis à 8 km, BENI Mançour, embranchement du chemin de fer sur BOUGIE. Sur tout le parcours la vue s'étend, sur le versant Sud du Djurdjura dominé par le pic de LALLA KHEDIDJA



De MAILLOT, la route suit la vallée de l'oued Sahel en passant par les centres de TAZMALT, ALLAGHAN, AKBOU, etc, jusqu'à BOUGIE. Il est également possible de se rendre du col de TIROUDA à AKBOU par le col de CHELLATA, en suivant une route praticable pour les automobiles et qui épouse tous les contours les crêtes des montagnes. A CHELLATA il est intéressant de visiter la grande ZAOUIA de la famille Ben Ali CHERIF.

AKBOU



Chef lieu de canton et siège d'une commune mixte, AKBOU est le centre le plus important de la vallée de la Soummam. A ses pieds, se dresse, comme une formidable pyramide détachée de tout le massif orographique, "le piton", sur lequel on remarque un tombeau romain de grandes dimensions, sans la moindre inscription révélant une sépulture.

Au centre du village s'élève un monument élevé à la mémoire des combattants de 1857.

En face, et de l'autre côté de la Soummam, la grotte de GUELDAMANE, plus grande et aussi belle que la grotte merveilleuse des Falaises sur la route de DJIDJELLI. Pour accéder à cette grotte située au versant Sud du Gueldamane, il est nécessaire de traverser l'oued Sahel à gué, près de sa jonction avec le BOU SELLAM, qui prend sa source dans les environs de SETIF, et gravir les pentes très raides de la montagne, terminée par une falaise dans l'à-pic de laquelle on ne l'atteint qu'après une difficile escalade.

D'AKBOU à EL KSEUR

En quittant AKBOU, et à 7 km de centre, la route et la voie ferrée longent de superbes oliveraies, appartenant à la grande famille maraboutique de SI CHERIF ben Ali Chérif, une des plus anciennes et les plus légitimement influentes et dont l'ascendant, très grand parmi les indigènes, a largement contribué au développement de la colonisation française dans la vallée.



IGHER AMOKRAN

On traverse ensuite IGHER AMOKRAN petit centre industriel où l'on exploite le palmier nain très abondant dans cette partie de la vallée, employée à la fabrication du crin végétal. A 6 km d'Igher Amokran, la gare de TAKRITZ dessert l'important village de SEDDOUK, situé à 9 km, sur un vaste plateau dominé par les villages kabyles lesquels partit la terrible insurrection du Bachaga de la Medjana en 1871. Toujours suivant le cours de la rivière, devant nous, à 6 km, SIDI AÏCH siège de la commune mixte de la Soummam où se tient le mercredi un marché très important. Cette commune la plus peuplée de l'Algérie, compte 110 000 habitants, de nombreuses huileries, un nombre considérable d'écoles fréquentées par les indigènes. Il s'y fait un commerce considérable de figues sèches. Cette partie de la vallée est celle où la culture de l'olivier est la plus répandue. Tous les coteaux en sont couverts, de véritables forêts d'oliviers, cultivés avec le plus grand soin et qui font la fortune de la région.



SEDDOUK

Après être passé devant "le Rocher de Plâtre" au pied duquel l'importante usine SEGADE fils produit un plâtre réputé par sa finesse et sa blancheur, on traverse à 8 km le village d'EL MATEN entouré des vignobles des sociétés d'El Maten et de Tabouda. Puis la route s'élève en pente rapide jusqu'au plateau de TALA KHAROUB, duquel se découvre un panorama grandiose sur toute la vallée de la Soummam jusqu'à la mer.

Après 3 km de descente rapide, à travers de beaux vignobles, au milieu desquels émergent les ruines de TIKIAT, ancien "TUBUSUBTUS" des Romains, qui s'étagent à droite et à gauche de la route et descendent jusqu'au lit de la rivière, on arrive à EL KSEUR.

De TIZI OUZOU à BOUGIE par AZAZGA et la forêt de YAKOUREN



AZAZGA

De TIZI OUZOU, la route belle et large, descend vers la vallée du SEBAOU. On gagne TAMDA, embranchement de la route qui conduit à FORT NATIONAL, et après être passé sur la rive droite du Sébaou, on parvient au croisement de la route d'AZAZGA qui conduit à PORT GUEYDON. Continuant à droite, on gravit sur 7 km les contreforts du BENI HINI pour arriver à AZAZGA à 39 km de TIZOU OUZOU.

AZAZGA



AZAZGA

AZAZGA, chef lieu de la commune mixte du Haut Sébaou, situé à 432 mètres d'altitude, est le siège d'un important marché indigène le samedi. Cette ville a été créée, en 1882, par des Ardéchois.

Elle a eu sa période de tragique célébrité, grâce aux "exploits" du fameux bandit Areski El Bachir qui terrorisa, pendant plusieurs années, la région et nécessita une véritable expédition. Il fut traqué, capturé et exécuté, sur la place publique du village en 1895.

D'AZAZGA, on peut effectuer l'ascension du TAMGOUT (1200 m) qui domine l'ensemble de la région. A 7 Km on traverse le village de CHEURFA, siège d'une importante médersa près de laquelle coule une fontaine romaine.



Singe MAGOT

de

YAKOUREN

et sa Forêt



Le village de YAKOUREN

On atteint ensuite YAKOUREN, petit village européen où un hôtel confortable permet d'effectuer des excursions dans la très belle forêt. A 87 km de YAKOUREN, se trouve la limite des départements d'ALGER et de Constantine. Sur tout ce parcours la route serpente à 650 mètres au dessus de l'oued EL HAMMAM découvrant toute la région que domine les cimes du GUERSOU (1150 m) et les pics de l'IGHIL GHANA (1300 m).

Toutes proches, les sources chaudes de KERRIA, dans le ravin d'ACIF EL HAMMAM, très fréquentées par les indigènes, devant la maison cantonnière de SFAYA on y accède après avoir franchi un pont qui relie les deux rives escarpées d'un ravin profond et encaissé. Depuis YAKOUREN, la route traverse constamment la magnifique forêt de l'AKFADOU, une des plus belles d'Algérie, sous l'ombrage épais d'arbres séculaires dont les branches forment en se rejoignant un arc de verdure.

A partir de SFAYA, la route s'élève graduellement et atteint la maison cantonnière de KBOUCH à 1100 mètres d'altitude dominant le village du même nom, très pittoresque placé à gauche et en contrebas. A proximité on découvre d'importantes ruines d'un poste militaire Romain.



Forêt d'Akfadou

On traverse le village de colonisation de KSAR KBOUCH pour arriver sur le plateau de TAOURIT IGHIL (1100 m) où un petit hôtel, bien tenu, permet une halte agréable.

Il est également possible de se rendre à BOUGIE par la voie ferrée qui traverse les gorges de PALESTRO, BOUIRA et BENI Mançour où après le transbordement débute la ligne de BOUGIE.

L'artisanat en Kabylie

<http://www.djurdjura-kabylie.com/article-l-artisanat-en-kabylie-97332585.html>

C'est un sujet beaucoup trop vaste, qui s'accommoderait plutôt d'une étude sociologique. Je ne voudrais pas me donner le ridicule d'un prétentieux, je craindrais de décevoir ceux qui liraient cet article.



Article de : *CHERIET Mouloud. Dans "le bulletin trimestriel de l'association amicale des anciens élèves et des amis de l'école d'Aït-Larba" Novembre 1952.*

Ne possédant pas les éléments suffisants pour cette étude, je laisserai aux techniciens le soin de l'approfondir. Beaucoup d'ouvrages ont paru sur l'artisanat, d'autres encore vont paraître.

Je me contenterai de vous donner un aperçu succinct de ce qui se fait en Kabylie. Je suis sûr que beaucoup ignorent l'existence d'une petite industrie répartie dans tout le pays, prenant dès lors la forme d'un artisanat propre à telles tribus et à tels villages.

Vous avez certainement entendu parler de la bijouterie de Beni-Yenni, de la vannerie et de l'ébénisterie de Djema-Saharidj, de la poterie de Bou-Nouh, des Beni-Aïssi, du tissage des Aït-Hichem, de Mengalet, des Beni- Zemenzer et de la vallée de la Soumame.



Toutes ces industries ne sont pas très étendues. Elles restent encore le monopole de quelques rares ouvriers, d'artisans et de familles ; mais elles sont néanmoins une source de profit pour la population entière. L'opportunité de ces Industries s'explique par l'histoire de la Kabylie, région la plus piétinée du monde africain.

Le Kabyle, pour sauvegarder son indépendance et son Intégrité, s'est réfugié après les invasions successives dans les montagnes ; il fallait qu'il vive dans son monde fermé. Son tempérament économe, sa volonté, son opiniâtreté, l'ont aidé à se maintenir dans son pays et à vivre de la culture et de l'élevage sur ses rochers. Ces éléments fondamentaux de la vie sont d'ailleurs une attestation de l'unité du bassin méditerranéen.

Ainsi la vie se trouvant assurée, une industrie a donc pu s'établir, des arts ont pu fleurir, et une organisation déjà mieux fixée a pu grandir. Les Kabyles ont su trouver et des matières pour le travail industriel, et des moyens de les transformer pour faire des choses qui satisfont leurs besoins. Avec le bois ils font des charrues, des grands plats pour rouler le couscous, des meubles, le bahut berbère entre autres est très recherché aujourd'hui et a atteint une grande valeur.

Ils font des récipients pour préparer et conserver les aliments. On use de maints récipients naturels, formés d'objets soit végétaux, soit animaux. La courge (calebasse) sert à baratter le lait, l'outre à conserver l'eau, la corne à préserver le tabac. Voilà pour les récipients naturels. Les récipients fabriqués sont cependant les plus nombreux, et les poteries tiennent une grande place dans l'artisanat berbère. Leur forme et leur décor archaïque et pourtant très artistique ont séduit le touriste.

En observant une décoration d'une poterie l'histoire de la Berbérie y est toute entière. Toutes les inspirations d'origine ancienne s'y trouvent mêlées, depuis les phéniciennes jusqu'aux contemporaines. C'est ainsi que vous verrez des traces phéniciennes, turques, romaines, arabes, sur les objets.

Les noms donnés par les femmes à ces décorations ne le sont pas au hasard. C'est ainsi que Tibemasses, dessin que l'on trouve sur la plupart des poteries, désigne cette catégorie de Berbères qu'on appelle les Ibranesses.

La poterie n'est cependant pas l'objet d'une grande transaction commerciale, son trafic reste presque local, son marché est très réduit, car elle est difficilement transportable. Par contre, le commerce de la bijouterie, et surtout du tissage, du bois, de la vannerie, devient de plus en plus important. La modernisation a gagné toutes ces branches.

Le centre principal de la bijouterie est Beni-Yenni, où le village d'Aït- Larbaâ a le plus grand nombre d'artisans. Viennent ensuite les villages de Taourit-Mimoun, Agouni-Ahmed, Taguemount-Oukerouche, Taka de Michelet, etc...

Aït-Larbaâ est en tête pour la production de consommation locale. Quelques bijoutiers de Taourit-Mimoun et d'Aït-Larbaâ fabriquent des bijoux légers et des objets d'orfèvrerie, destinés à une clientèle européenne qui commence à apprécier ce genre de travail.



Bijoux (v. 1950).

Un grand nombre d'artisans ont quitté leur village pour aller s'installer dans les villes environnantes et même dans les grandes villes, pour y trouver une clientèle plus nombreuse. Ils ont modernisé leurs moyens de travail. Le rapport a grandi. Aussi ont-ils pu utiliser des outils perfectionnés qui augmentent leur rendement et leur permettent de faire des objets plus finis et moins lourds. Avec une culture suffisante, les jeunes artisans bijoutiers exécutent divers ouvrages qui, bien souvent, sont primés dans les expositions.

Le Service de l'artisanat, en effet, organise des expositions périodiques pour encourager les artisans et stimuler en eux l'esprit de création et le goût du fini. Ces expositions ouvriraient des débouchés de plus en plus nombreux si toutefois elles étaient fréquentes et réparties sur tout le territoire algérien et même métropolitain.

On pourrait également aboutir à d'excellents résultats par une sélection de la production et, au besoin, par l'orientation de l'artisan à qui l'on demanderait d'exécuter tel ou tel objet suivant une forme et un dessin purement berbère. Pour cela, des techniciens et des connaisseurs de l'art et du style berbère seraient nécessaires, qui guideraient les inspirations de l'artisan. Les primes d'encouragement ne doivent pas faire figure de misère comme elles l'ont fait jusqu'à maintenant. Il faut tout de même que l'artisan qui accepte de concourir puisse nourrir l'espoir d'obtenir une prime qui paye les journées de travail perdues pour l'exécution de son objet. C'est toujours cette question de nécessité qui ruine ce métier : il faut produire vite pour gagner sa vie, mais produire vite à la main, c'est produire mal.

Il reste à parler de la vannerie, de l'ébénisterie, du tissage. Pour la vannerie, il y a peu d'objets nouveaux à ajouter à ce qui existe déjà. Il faudrait seulement étendre cette industrie à toute la Kabylie, car son marché devient de plus en plus vaste. Actuellement les deux centres principaux sont Djema-Saharidj et Tizi-Ouzou.



Quant à l'ébénisterie, qui consiste dans la fabrication de petits meubles et d'articles de bureau, son centre de production est Djema-Saharidj. N'oublions pas Taourit-Mimoun qui se spécialise dans la fabrication de petits objets de luxe des plus divers. Actuellement la production est réservée au commerce extérieur. Mais la meilleure formule serait de produire en même temps pour la consommation locale.



Porte en bois artisanale

Le tissage se fait exclusivement dans des ouvriers très rares et dans quelques familles. Son extension serait souhaitable, car il constituerait une grosse richesse pour le pays. Les centres principaux se situent à Aït- Hichem, à Mengalet, à Beni-Zemenzer et aux Beni-Idjer, et dans la vallée de la Soumame.

A travers cet exposé succinct de l'artisanat kabyle, notre objectif premier demeure dans la recherche des moyens de perfectionnement et de débouchés avantageux pour une prospérité toujours plus grande de notre peuple kabyle. Il est certain que les débouchés ne sont pas nombreux. Il faudrait que l'on s'occupe de toute urgence de ce facteur économique important qu'est la demande, pour faire de l'artisanat kabyle une véritable industrie qui nourrirait une grande partie de la population : le problème angoissant de la Kabylie.

Il faut aussi que l'artisanat ne reste pas le monopole de familles, de villages ou de tribus. L'éducation professionnelle serait souhaitable par la création de nombreuses écoles où l'on s'occuperait de rénover le style berbère et de l'adapter au goût de l'époque.

Il est aussi un facteur essentiel qui contribuerait au développement de cet artisanat : c'est d'attirer le touriste vers la Kabylie. Pour cela un réseau routier à travers tout le pays serait d'une grande utilité.

Il faudrait aussi des centres d'accueil qui faciliteraient aux touristes leur séjour.

Si tout cela pouvait se réaliser, la Kabylie prendrait un essor nouveau où la vie serait moins pénible et la misère serait du passé.

Les célébrités

AMROUCHE Jean – 1906 à IGHIL ALI, 1962 en France – Poète et journaliste,
ARKOUN Mohammed – 1928 à Taourit Mimoun, 2010 en France – Historien de l'Islam et philosophe,
IBAZIZEN Augustin, Belkacem – 1897 à AIT LAARBA, 1980 à Paris – Avocat, écrivain et Homme politique,
MAMMERI Mouloud – 1917 à Taourit Mimoun, 1989 Algérie – Ecrivain, Poète, Anthropologue,
MECILI Ali, André – 1940 KOLEA, assassiné à Paris en 1987 - Avocat et Homme politique,
MEKBEL Saïd – 1940 BOUGIE, assassiné à Alger en 1994 – Journaliste et Chroniqueur satirique,
N'SOUMER Lalla Fatma - 1830 à WERJA, 1863 à BENI SLIMANE – Résistante kabyle,
YOUCEF Ou Kaci – 1680 AIT GOUARET et mort moitié du 17^{ème} siècle - Grand poète kabyle,
ZEGHIDOUR Slimane – 1953 à Eraguene – Ecrivain et Journaliste Franco-Algérien,
ZEGHOUF Mohamed-Tahar – 1917 à Michelet, 1985 en France – Homme politique français,

« L'Algérie française a duré
cent trente deux ans.
L'arabisme dure depuis
treize siècles !
L'aliénation la plus profonde,
ce n'est plus de se croire
Français mais de se croire Arabe.
Or il n'y a pas de race arabe,
ni de nation arabe.
Il y a une langue sacralisée,
la langue du Coran, dont les dirigeants se servent
pour masquer au peuple sa propre identité....Kateb Yacine



2/ LES Prisonniers de la SMALA d'ABD-EL-KADER – Episode 4 -

-Episode 1 : La Capture (sujet diffusé INFO 456),

-Episode 2 : Détention à l'île Sainte-Marguerite (sujet diffusé INFO 457),

-Episode 3 : La vie quotidienne (sujet diffusé INFO 458),

-Episode 4 : Les problèmes de l'indentification et les Elargissements,



Rappel : Le 16 mai 1843, un escadron de 500 cavaliers commandé par le duc d'AUMALE, fils du roi Louis-Philippe, enlève la *smala* d'ABD-EL-KADER. Cet exploit est le point d'orgue de la guerre de conquête menée par les Français en Algérie.

Je vous propose quelques extraits de l'étude de Xavier YACONO sur ce sujet :

...4 – LES PROBLEMES DE L'IDENTIFICATION :

Il est difficile d'évoquer la vie des prisonniers de l'île Sainte-Marguerite sans aborder le problème de l'identification des individus qui fut à l'origine de la première mission d'URBAIN.



Le fort vu de la rade de Cannes

Ce problème se pose dès l'arrivée des prisonniers et le 11 juillet 1843 le commandant de la place de Sainte-Marguerite dresse un " Etat nominatif pour constater la différence de nom et position des prisonniers de la Smala d'après l'état envoyé d'Alger à la date du 20 juin 1843 et celui dressé à l'île Sainte-Marguerite le 6 juillet 1843 ".

Cet état porte sur 65 noms dont 27 suivis de la mention " Inconnu " et d'autres avec des changements qui provoquent l'étonnement de SOULT : un neveu de Bel KHAROUBI à Alger est devenu son frère à Sainte-Marguerite et sa femme est désormais sa sœur tandis qu'un enfant à la mamelle lors de l'embarquement a 10 ans lorsqu'il débarque en France ! La même confusion se manifeste au moment des élargissements de 1843 : on constate que certains individus sont connus sous d'autres noms, que des prisonniers dont on décide la libération ont déjà été relâchés et que certains n'ont jamais paru à l'île Sainte-Marguerite.

Ces difficultés dues, pour une bonne part, à l'incompétence administrative, ne disparaîtront pas avec le temps et s'étendront même aux autres dépôts de prisonniers, se traduisant par exemple, dans le cas de l'île Sainte-Marguerite, par le fait qu'en 1846, d'après les états du Ministère, il y a 687 prisonniers au fort alors que les effectifs recensés sont de 547, c'est-à-dire une différence de 140 provenant soit de décès, soit d'élargissements non signalés. D'où la nécessité de " faire la lumière dans ce chaos ", mission qui est confiée à Ismaël URBAIN.

...5- LES ELARGISSEMENTS :

Premières libérations

Elles portèrent sur les deux familles les plus nombreuses et les plus importantes, celles de Bel KHAROUBI et de Ben ALLAL mais furent provoquées par des raisons différentes.

Le Califat Bel KHAROUBI ayant fait sa soumission à TIARET, LA MORICIERE promet de lui rendre sa famille et l'ordre en fut donné mais le commandant du fort l'interpréta de manière restrictive et libéra seulement 15 personnes sur les 35. WARNIER intervint pour demander la libération de tous les " membres de la Smala de Bel KHAROUBI " et il obtint satisfaction en novembre 1843. Dans une lettre au ministre de la Guerre, BUGEAUD avait auparavant précisé que : « *Cette famille demeurera dans une des villes de la côte pour nous garantir la fidélité de son chef nouvellement rallié à notre cause* ».

Sollicité pour engager des pourparlers avec Ben ALLAL, " le véritable homme de guerre d'ABD-EL-KADER ", Bel KHAROUBI suggère à BUGEAUD de faire venir à Alger toute la famille Ben ALLAL pour " ranimer l'espérance et l'amour ". BUGEAUD se rallie à cette proposition pensant que, " dans tous les cas, cela doit compromettre Ben ALLAL vis-à-vis de l'Emir, en semant la méfiance du maître au serviteur ". Le 7 septembre 1843 il demande donc d'envoyer immédiatement de l'île Sainte-Marguerite toute la famille de Ben ALLAL et celle de Ben ROÛLAH, son premier secrétaire ; il compte les établir à la casbah d'Alger. Le 23 septembre le Ministre donne son approbation à la libération de 18 membres de la famille de Ben ALLAL et 3 de celle de Ben ROÛLAH.

Mais le 11 novembre le califat Ben ALLAL est tué au combat et BUGEAUD estime alors qu'il n'y a aucun inconvénient à faire rapatrier les prisonniers qui étaient attachés à sa fortune : l'ordre de mise en liberté est donné le 12 décembre pour le plus grand nombre. (Ndlr : <http://restesmortuairesdesresistantsalgeriensaumuseumdeparis.blogspot.com/blog/>)

Quatre serviteurs avaient été oubliés et ils durent adresser une réclamation au ministre de la Guerre pour obtenir leur élargissement



GÉNÉRAL LAMORICIÈRE

(1806/1865)



Thomas BUGEAUD (1784/1849)

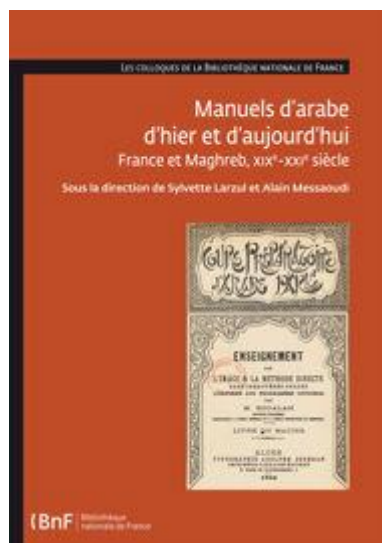
Le sort de deux jeunes gens, appartenant l'un aux Ben ALLAL et l'autre aux Ben ROÛLAH, mérite une attention particulière. Le premier, Mahi Eddin Ben ALLAL, est le frère du califat et BUGEAUD s'est opposé à sa libération car " le nom qu'il porte deviendrait peut-être un signe de ralliement pour les tribus révoltées ". Le second, Ahmed Ben ROÛLAH, n'a pas la même importance mais est maintenant prisonnier avec plusieurs membres de sa famille.

D'accord avec SOULT, BUGEAUD fait envoyer les deux jeunes gens à Paris à l'institution de monsieur DEMOYENCOURT avec d'autres jeunes gens algériens recevant, aux frais du gouvernement, une éducation européenne. Nous savons seulement que Mahi Eddin Ben ALLAL fut incapable de profiter des cours et qu'on songea à le renvoyer à Sainte-Marguerite tandis qu'Ahmed Ben ROÛLAH travailla et obtint, pour prix de son application, la libération de sa sœur.

FAIDHERBE a peut-être pensé à l'institution DEMOYENCOURT (*ndlr : voir chapitre 3*) lorsqu'il créa l'Ecole des otages à Dakar en 1855.

A suivre, les Elargissements différés....

3/ Les manuels de langue arabe des débuts de l'Algérie coloniale (1830-1871)



Quand débute la conquête de l'Algérie, en 1830, la langue arabe est déjà connue en France de longue date. Elle y est d'abord enseignée dans un esprit humaniste au Collège royal, où Guillaume Postel est nommé en 1538 lecteur pour le grec, l'hébreu et l'arabe ; par la suite, la volonté de former des drogmans pour servir auprès des consuls dans le Levant est à l'origine de la

fondation en 1669, sous l'impulsion de Colbert, de l'École des jeunes de langue, où l'arabe est enseigné parallèlement au turc, auquel s'ajoute ensuite le persan ; si elle survit à la Révolution, cette institution est éclipsée par l'École des langues orientales, créée en 1795 par la Convention. Silvestre de Sacy, le premier titulaire de la chaire d'arabe de la nouvelle École, y dispense un enseignement livresque et théorique, mais à partir de 1803 son cours est complété par celui d'un grec-melkite rallié à Bonaparte, dom Raphaël de Monachis, chargé de donner des leçons d'arabe usuel et, en 1820, est fondée à l'École une chaire d'« arabe vulgaire » distincte de la première. Aussi, au début du 19^{ème} siècle, la connaissance des arabisants français porte-t-elle essentiellement sur l'arabe littéral – c'est-à-dire la langue écrite standard – et sur l'arabe usuel tel qu'il se pratique dans le Levant. En témoignent d'ailleurs les manuels existants, rédigés en français et non plus en latin conformément aux prescriptions des fondateurs de l'École des langues orientales. Ainsi la *Grammaire arabe* (Paris, Imprimerie impériale, 2 vol., xxvi-434 p. et x-473 p.) de Silvestre de Sacy qui date de 1810 et concerne la langue savante est complétée en 1824 par la *Grammaire arabe-vulgaire* (Paris, Dondey-Dupré, 118-43 p.) de Caussin de Perceval, qui traite de l'arabe en usage dans le Levant

Extrait [...]

Parallèlement, en direction des musulmans, fut institué un enseignement qui faisait place à la langue arabe à côté de la langue française ; s'il ne toucha qu'un nombre très faible de notables, il concerna un peu plus largement un public d'âge scolaire. En 1836 fut créée à Alger une école maure-française dont l'objectif était d'amener les élèves à un niveau suffisant pour leur permettre d'accéder à l'enseignement élémentaire français. L'expérience se révéla peu concluante, tout comme les missions d'Algériens envoyés à Paris, **entre 1838 et 1847, à la pension Demoyencourt**. Des résultats plus probants furent obtenus par les écoles arabes-françaises, créées par le décret du 14 juillet 1850, et les collèges arabes-français fondés à Alger en 1857 et à Constantine en 1863. Ces collèges furent supprimés par un arrêté du 28 octobre 1871 et les écoles arabes-françaises végétèrent ensuite avant de disparaître officiellement en 1883....

Cliquez SVP ce lien : <http://books.openedition.org/editionsbnf/244?lang=fr>

4/ La création de l'état civil en Algérie

L'état civil français en Algérie a duré de la prise d'Alger en 1830 à la fin de l'Algérie française en 1962.

Une première réglementation concernant l'état civil des Français non membres de l'armée est le fait d'un arrêté du gouverneur général (Bertrand Clauzel) en date du 7 décembre 1830 : leurs actes d'état civil, jusqu'alors tenus par le consul de France à Alger, sont dressés dès le 1^{er} janvier 1831 par le commissaire du roi près de la municipalité d'Alger, où sont transférés les registres précédemment détenus par la chancellerie. Les premiers actes datent surtout de 1832 et se généralisent à l'ensemble des communes d'Algérie. Ils concernent alors l'ensemble des habitants d'Algérie régis par le droit français et notamment par le Code civil, c'est-à-dire les citoyens français et les immigrants étrangers d'origine européenne.

Les registres d'état civil des départements français d'Algérie, comme tous les registres français de métropole, sont alors établis en double exemplaires, un pour la mairie (la collection communale) et un pour le tribunal local (la collection du greffe). La tenue de tables décennales conformes au décret impérial du 20 juillet 1807 est rendue obligatoire, avec effet rétroactif depuis l'origine des registres, par un décret impérial des 23 mai/7 juillet 1853.

Extension de l'état civil français aux autochtones d'Algérie

L'enregistrement des populations autochtones à l'état civil s'effectue plus progressivement.

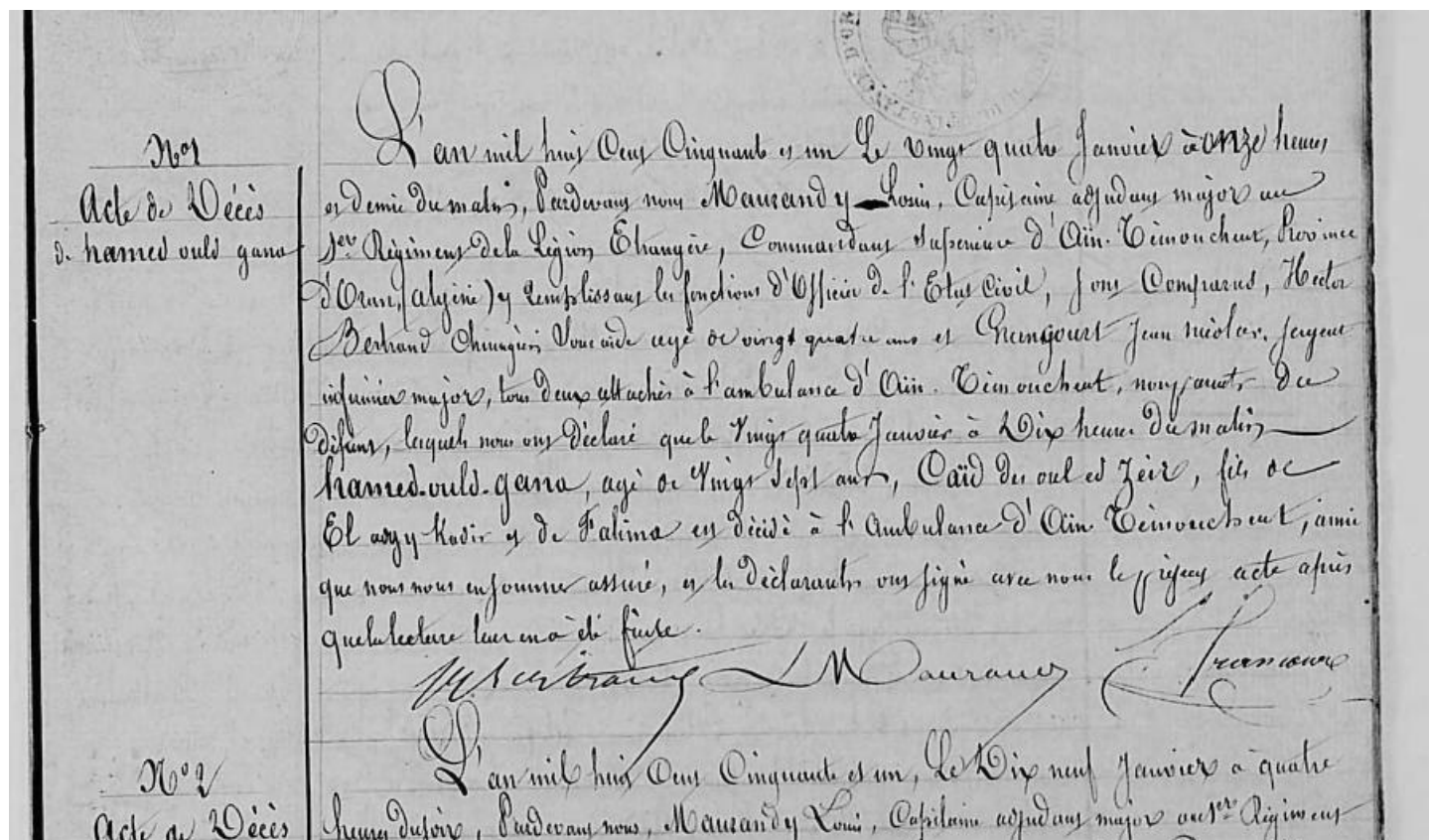
Antérieurement à l'arrivée des Français, les naissances et les décès n'étaient pas déclarés, et il n'existait en Algérie ni registre nominatif, ni recensement.

Les juifs indigènes sont astreints dès 1830 pour les inhumations, dès 1836 pour les naissances, à une inscription régulière sur les registres de l'état civil. Ils sont « invités, mais non contraints » à célébrer leurs mariages devant l'officier de l'état civil, et finissent en général par accepter cet usage. Cette situation matrimoniale hybride entre droit civil et droit mosaïque, qui a plusieurs fois amené la cour d'Alger à statuer, est résolue après l'adoption du décret Crémieux du 24 octobre 1870, qui, en accordant collectivement la citoyenneté française aux juifs indigènes d'Algérie, les extrait totalement du statut civil mosaïque.

Un des premiers actes des registres d'Aïn-Témouchent concernant un musulman. Décès de Hamed Ould Gana, caïd des Ouled Zeir, le 24 janvier 1851. Aïn-Témouchent est depuis 1843 un poste militaire, disposant d'une ambulance. Les registres comportent par ce fait de nombreux décès, et le commandant du poste, ici le capitaine Louis Maurandy du 1^{er} régiment de la Légion étrangère, exerce les fonctions d'officier de l'état civil.

Une loi de 1836 vient ordonner l'enregistrement des naissances, mariages et décès des indigènes musulmans sur des registres tenus par le *caï* (juge musulman). L'état civil des musulmans est assimilé au droit commun dans le « territoire civil » par un décret impérial du 8 août 1854 : leurs actes d'état civil doivent être immédiatement transmis au maire et transcrits en langue française sur les registres de l'état civil de la commune concernée. Cette disposition est élargie à tout le territoire par un arrêté du gouverneur général du 20 mai 1868.

Les mariages ne sont effectivement concernés que vers les années 1875/1876. Il est procédé à l'enregistrement des mariages et divorces contractés selon la loi musulmane ou la coutume locale sur des registres spéciaux, sans imposer le mariage civil obligatoire en France.



[Un des premiers actes des registres d'Aïn Témouchent concernant un musulman. Décès de Hamed Ould Gana, caïd des Ouled Zeir, le 24 janvier 1851.]

Une loi du 23 mars 1882 relative à la constitution de l'état civil des « indigènes musulmans de l'Algérie » organise le recensement et impose l'obligation d'un patronyme à la totalité de la population (l'anthroponymie traditionnelle, constituée généralement d'un prénom et de la filiation paternelle indiquée par un préfixe comme *ben* - fils de -, différant sensiblement de l'anthroponymie française). Le port d'un patronyme avait été au préalable rendu obligatoire pour les seuls propriétaires par une loi du 26 juillet 1873 (article 17^o), dite « loi Warnier ».

« ..Les Musulmans, on le sait, n'avaient pratiquement pas de noms patronymiques. On disait généralement, Ali fils de M'hamed, puis Ahmed, fils d'Ali, puis Omar fils d'Ahmed et ainsi à la troisième génération le nom du grand père avait disparu sauf dans les familles où le petit-fils reprenait le nom de son aïeul pour le perpétuer. Si l'on ajoute que la tradition religieuse conseille aux musulmans de donner à leurs enfants mâles des noms de prophètes ou des noms composés avec les attributs de Dieu, on voit que le nombre des noms possibles est assez limité : un millier environ en Algérie. Le nom était donné à l'enfant le septième jour, souvent par un marabout ou d'après un quelconque signe interprété comme un présage. Les gens les plus simples choisissent parfois le nom du mois courant : Rabi, Redjeb, Ramadhân, les noms de personnes, chez les berbères eux-mêmes, étaient généralement arabes, ce qui n'a rien de surprenant si l'on considère qu'un converti à l'islam doit obligatoirement changer de nom. Pourtant subsistaient des noms berbères, turcs, des noms de saints locaux et surtout de nombreux surnoms comme dans toutes les civilisations paysannes...[Robert, Charles AGERON : "Les Algériens Musulmans et la France"...] »

Cliquez SVP sur ce lien : <http://elancer.dz.over-blog.com/article-la-creation-de-l-etat-civil-pour-les-alg-60581506.html>

NDLR : Certains affirment qu'il s'agissait d'une histoire d'acculturation réussie aux forceps ! Le patronyme faisant du colonisé algérien, un « sujet » français d'abord, l'aurait aussi désigné comme « séparé ». N'oublions pas quand même certaines coutumes liées à l'application coranique qui ont été prises en compte par le législateur d'alors ; avec aussi l'accès à la modernité. Sans refaire l'Histoire on peut considérer que cette "spécificité" soit devenue ensuite un support de l'identité algérienne. Cela a permis d'asseoir un État Algérien central, structuré et ouvert sur la modernité, plaçant définitivement l'individu Algérien dans un cadre institutionnel et juridique stable malgré des erreurs que le comique FELLAG relate dans un sketch amusant : <https://www.youtube.com/watch?v=mA6-e4gl96s>

L'état civil français de l'Algérie depuis l'indépendance

Avant l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet 1962, le choix est fait de rapatrier en France « les archives de souveraineté » et de laisser sur place « les archives de gestion », dont tous les registres de l'état civil français qui deviennent de ce fait des registres étrangers.

En deux étapes, de 1967 à 1972, le ministère français des Affaires étrangères entreprend le micro-filmage en Algérie d'environ deux tiers des actes de la période 1830-1962 (3,5 millions d'actes sur 5 millions), en oubliant grand nombre de petites communes, notamment dans le sud de l'Algérie. Ces microfilms sont conservés à l'état civil des Français de l'étranger à Nantes, les registres de plus de 100 ans étant versés aux Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence.

En 2003, à l'occasion du voyage du président de la République française Jacques Chirac et de « l'année de l'Algérie en France », l'engagement est pris par les autorités de microfilmer le million et demi d'actes manquant, pour notamment faire cesser les tracasseries administratives dont sont parfois victimes les Français nés en Algérie. Les archives nationales d'outre-mer assurent alors que l'ensemble de l'état civil resté en Algérie est intact et que « tout a été conservé ».

Cet engagement de microfilmer la dernière partie de l'état civil français d'Algérie n'a toutefois, à ce jour, pas encore été tenu, comme en témoignent deux questions écrites au gouvernement, une par la sénatrice UMP Colette Giudicelli et une autre par le sénateur socialiste Marcel Rainaud, questions restées pour l'instant sans réponse.

Depuis 2009, les Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence ont numérisé à partir des microfilms et mis en ligne sur internet une grande partie des actes d'état civil algérien de 1830 à 1910. Les actes de 1830 à 1904 ont été indexés grâce à une base alphabétique établie en 2003 par le ministère de la Culture et la recherche par noms et prénoms est donc possible sur le site du Centre.

C'est la source principale des recherches généalogiques des français d'Algérie, constituant « maintenant le fil de leur histoire »

5/ Commémoration à Toulon, de la Journée Internationale des Personnes Disparues.

Ce jour choisi par l'O.N.U comme "Journée Internationales des Personnes Disparues" est censé ne pas concerner les disparus Français d'Algérie qui ne figurent nulle part et surtout pas dans les préoccupations de nos dirigeants successifs depuis 52 ans...

vendredi 30 août 2013

30 août - Journée Internationale des personnes disparues

Le 30 août a été choisi comme étant la « Journée internationale des victimes de disparition forcée » ou encore « Journée Internationale des personnes disparues ».

Samedi 30 août 2014 à 11 heures.

**OÙ SONT NOS DISPARUS D'ALGERIE?
(1954/1963) SOLDATS HARKIS et PIEDS NOIRS**

Partout dans le monde, des parents, des frères et sœurs, des époux et des enfants tentent désespérément de retrouver des membres de leur famille, ignorant si leurs proches sont vivants ou décédés.

La journée internationale des disparus est l'occasion de rappeler que des centaines de milliers de familles sont séparées à cause de conflits armés et de catastrophes et qu'elles ont le droit de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches.

Le 30 août 2014, cela fera 19.158 jours que nous n'avons plus de nouvelle de nos Disparus depuis le 19 mars 1962...

*Porte d'Italie Toulon
Stèle des martyrs de l'A.F.
A 11 heures.*

Contre l'oubli, les pieds-noirs rendent hommage aux disparus - Auteur José BUONO, transmis par Guy MONTANER-
<http://www.laprovence.com/article/papier/3016156/contre-loubli-les-pieds-noirs-rendent-hommage-aux-disparus.html>

Depuis le 30 août 2010 une journée internationale commémore toutes les personnes disparues dans le monde entier. Cette journée sera marquée en France par diverses manifestations. L'ONU s'inquiète de l'augmentation de cas de disparition forcée et le groupe de travail sur les disparitions involontaires de la commission des droits de l'homme des Nations Unies exprime son inquiétude sur le nombre croissant de cas de disparitions forcées dans le monde. « *Les victimes de disparition forcée, dont on ignore où elles se trouvent et quel est leur sort, ne devraient pas être rappelées à notre souvenir seulement une fois par an. Chaque jour devrait être une journée des personnes disparues* », a déclaré le groupe de travail. De son côté le Comité International de la Croix Rouge basé à Genève déplore le manque de volonté politique de s'attaquer à ce problème.

Une tragédie oubliée

Dans un rapport intitulé : *Personnes portées disparues – une tragédie oubliée*, l'organisation attire l'attention sur le drame trop souvent ignoré que vivent des dizaines de milliers de familles de la BOSNIE au NEPAL, de la GEORGIE au SRI LANKA. « *Il est impératif de faire face à cette tragédie et d'aider les familles de disparus à faire la lumière sur ce qui est advenu à leurs proches. Ne pas savoir si un être cher est mort ou vivant provoque une angoisse indicible, de la colère, et un profond sentiment d'injustice, et empêche les proches de faire le deuil et de tourner la page* », constate Pierre KRÄHENBÜHL, directeur du CICR.

Du début de la guerre d'Algérie (1954) à son indépendance en juillet 1962 : 2 034 personnes sont portées disparues, des civils pieds-noirs dont 402 militaires...

Pour la seule période 19 mars 1962 (Accords d'Evian) au 5 juillet 1962 (date du massacre d'ORAN) ce sont 1288 civils qui ont disparus et 99 militaires.

Ces disparus sont les "oubliés" de toutes les commissions, ils ne font l'objet d'aucun rapport par les instances.

Cela fait 19 158 jours que les familles n'ont aucune nouvelle d'eux. Depuis le 30 août 2013, des associations de Français d'Algérie dénoncent cette regrettable omission et déposant des gerbes à la stèle des martyrs de l'Algérie Française, Porte d'Italie, à TOULON.



NDLR : Le Collectif "NON au 19 mars", avec son Président Hervé CUESTA, se sont totalement engagés contre "l'oubli intolérable" de nos disparus. Ils remercient tous ceux qui se sont déplacés, parfois venus de loin, pour honorer ceux que cette journée internationale persiste à ignorer encore...

En pièce jointe n°2 à l'info est jointe le communiqué du **Comité de Liaison des Associations Nationales de -Rapatriés**.

Cérémonie du Souvenir du 30 Août 2014 à Toulon (Transmis par René FONROQUES)

Cliquez SVP : <https://onedrive.live.com/?cid=048dfbf9519e65c&id=48DFBFC9519E65C11673&ithint=video%2Cwmv&authkey=!APWk6MYTzmtRTRo>

6/ L'Etat Algérien refuse de traquer les faux moudjahidines

Extrait : [...]

Pas d'enquête sur les faux moudjahidines

Zitouni a également évoqué la question des faux moudjahidines, expliquant qu'il était « impossible » de rouvrir le dossier relatif à l'identification des moudjahidines. Cette opération, qui visait à démasquer les faux moudjahidines avait été interrompue à la demande de l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM). Le Ministre a cependant assuré que l'examen des dossiers en suspens qui se trouvent au niveau de la Commission nationale d'identification se poursuivra.

Au-delà des promesses, il ressort donc du discours du Ministre que l'État algérien refuse une nouvelle fois de s'interroger sur l'existence de faux moudjahidines et de relancer la procédure d'identification, alors que de plus en plus d'informations indiquent l'existence de fraudeurs. Contacté par téléphone, l'ONM n'a pas souhaité réagir et nous a opposé une brutale fin de non-recevoir.

Cette question des faux moudjahidines s'est posée dès le lendemain de l'indépendance. De nombreux citoyens avaient alors dénoncé les « faux résistants » qui, sentant le vent tourner à la fin de la guerre de libération avaient rejoint les rangs de la révolution.

Depuis, il semble que de nombreux faux moudjahidines ont dupé l'administration algérienne et bénéficient d'avantages qu'ils ne méritent aucunement...]

Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'intégralité : <http://www.algerie-focus.com/blog/2014/07/tayeb-zitouni-pas-de-reouverture-de-la-procedure-didentification-des-moudjahidines/>

NDLR : *Ainsi cela ne ternira pas la propagande véhiculée de tout un peuple uni au combat ! Les " marsiens " (engagés du mois de mars 1962) seront peut-être apaisés...*

7/ Une Algérie incroyablement sale : l'autre peuple plastic - Auteur : Kamel Daoud –Transmis par René SEGURA.

Source : <http://www.lequotidien-oran.com/?news=5201933>

Quelque chose de triste qui vous prend au ventre, vous met l'encre de la colère dans les yeux. D'insultant. De terrible comme révélation sur les siens face à leur terre : des milliers de bouteilles d'eau minérale, emportées par les vents, roulant sur l'asphalte. Des sachets bleus, de la saleté, des débris. Une terrible saleté sur les plages algériennes, contrastant avec le bleu infini, le sable et les youyous de l'Indépendance. Pas la saleté habituelle qui dure depuis des ans, mais quelque chose de plus ample, grave. On ne sait pas quoi écrire sur le phénomène : le regarder, en souffrir et s'interroger : pourquoi les Algériens, en majorité, sont-ils sales ? Le dire blesse l'image édulcorée que l'on se fait de soi et des siens au « nom du peuple » et de la fiction. Mais c'est ainsi : nous sommes sales. Encore plus depuis que l'argent gratuit a libéré les excès de consommation. On vend du pétrole, on achète, on dévore puis on baisse la vitre de la voiture pour jeter ses déchets, ses emballages et ses sachets dans le « Dehors ». Cet espace de personne, de la prédation, de la poubelle, de la vacance, du butin ou de l'abandon. Comparé au « Dedans algérien » : lieu des soi et des siens, de l'intime, du sentiment de propriété, du beau ou de la convivialité.

De mémoire du chroniqueur, jamais les spectacles de la saleté n'ont été aussi énormes, catastrophiques. Comme s'il s'agit d'une volonté conscience de faire mal à la terre, de se venger. Expression sinistre de la mort de l'âme et de la complète débilite de la majorité. Lien brisé et méprisant envers l'environnement. Fallait-il libérer ce pays avec du sang pour, au final, le noyer dans la saleté ? Pourquoi cette absolue inconscience ? L'Ecole ? La Religion ? Le rejet de toute autorité ? Le lien malade entre l'Algérien et l'Administration assimilée à une autorité exogène ? La certitude que l'on va aller au paradis et que ce pays n'est qu'une salle d'attente ? La surconsommation ? La négligence de l'autorité publique ? A la fois, en vrac, en tout. Il y a de tout dans la poubelle de l'âme.

Et face à cette saleté inconcevable, on rêve presque de dictature dure : amende énorme pour la moindre bouteille de plastique jetée. Prison pour le sachet bleu ou la poubelle lancée hors de la poubelle. Il ne faut plus se jouer des sociologies faciles, il faut punir. Le crime est énorme. Il faut sévir et rééduquer les gens aux habitudes de base : se laver les mains, respecter le feu rouge comme s'il s'agissait d'un dieu tricolore, ne pas jeter ses ordures n'importe où et avoir le culte de l'hygiène et de la propreté. Car cela devient honteux et scandaleux ce pays vu par le train, la voiture ou aux bords des eaux ou dans ses espaces publics. Un assassinat de l'espace et de la terre que l'on va laisser aux enfants à venir.

Il en va de l'acte de chacun. Pas comparé aux autres, mais la sphère fermée de la responsabilité individuelle. Il en va aussi de la mission de tous : école, administrations, pouvoirs publics. Il faut sauver au moins ce pays de ses ordures. Car c'est un déluge, un raz de marée, une honte. Après des années de guerre, un millénaire d'attente et tant de sacrifices, en venir à habiter une décharge publique avec un drapeau, est une honte. Car désormais, c'est ceci le pays : des sachets bleus, des décharges, des poubelles éventrées partout, un peuple au trois quart ignare, insouciant de la terre à transmettre, bigot, sale, incivique et intolérant. La civilisation commence par l'hygiène et l'hygiène n'est pas aller se laver les pieds dans les mosquées que l'on construit par milliers, puis jeter ses déchets au visage de la terre rare et malheureuse.

Une honte. De chacun par chacun, de tous. La terre appartient à ceux qui la respectent. Si on en est incapable, autant la redonner aux colons.

8/ Algérie : ma fortune pour un yacht !



Dernière tendance algéroise : se procurer un bateau et s'échapper en mer le week-end. Médecins, avocats... Pour quelques dizaines de milliers d'euros, ils sont de plus en plus nombreux à craquer.

Son bijou à 50 000 euros, Saïd est parti l'acheter en Espagne. Homme d'affaires prospère qui a fait fortune dans l'agroalimentaire, ce quadragénaire s'est offert un bateau de plaisance de 8 mètres pour fuir le stress du boulot aux larges des côtes de BOUGIE. Villa avec piscine, grosse berline, appartement à Paris, vacances en Suède, en Thaïlande ou aux États-Unis...

Saïd mène grand train. "Ce n'est guère du luxe pour un investisseur qui gagne très bien sa vie, se justifie-t-il. Je paie mes impôts, je crée de la richesse et de l'emploi, il est donc normal que j'en profite et que j'en fasse profiter ma famille et mes amis."

Taxe sur la possession et les importations de bateaux

Posséder un yacht est devenu très tendance chez les gens fortunés, tant et si bien qu'Alger possède son Algeria Boat Show, salon international des équipements et services pour la plaisance et le nautisme, dont la cinquième édition s'est tenue en mai. Autre signe de cet engouement, la marina de Sidi Fredj (*ndlr* : *SIDI FERRUCH*), seul port de plaisance du pays, situé à 20 km à l'ouest d'Alger et pouvant abriter 400 bateaux, croule sous les demandes de ces nouveaux propriétaires qui souhaitent amarrer leurs joujoux.

De son côté, le gouvernement a décidé, en 2001, d'instaurer une taxe sur la possession et les importations de bateaux pouvant aller jusqu'à 4 800 euros par an. Une petite fortune dans ce pays où le salaire minimum ne dépasse pas 180 euros.

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2796p028.xml2/fortune-argent-yacht-les-riches-algerie-ma-fortune-pour-un-yacht.html>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO